 

Lettre d’information des prestataires de soins et de santé

Le Registre national de qualité des actions médicales relatives à la santé des élèves, EMQ

Pour les élèves et parents

### Aidez-nous dans notre travail d’amélioration !

Selon la loi de l’Éducation, les actions médicales relatives à la santé des élèves, auparavant appelée *les soins et la santé scolaire*, doivent proposer des actions préventives de la santé aux élèves durant leur scolarité. Le Registre national de qualité EMQ a été créer dans le but d’améliorer constamment le travail autour de la santé des élèves. Ce sont les infirmières et les médecins travaillant dans les établissements scolaires qui développent et gèrent les informations transmises au Registre EMQ. L’objectif du Registre de qualité est de rendre possible le travail d’amélioration continu, de créer l’égalité concernant la santé des élèves et de conduire la recherche.

Les informations relatives à la santé issue des examens et des entretiens de santé sont compilées dans le Registre de qualité. Il est seulement possible d’y voir les résultats concernant la santé des élèves en tant que groupe, ce qui signifie qu’*il n’est pas possible d’identifier un élève particulier.* Si vous souhaitez en savoir plus sur les informations personnelles transmises et sauvegardées dans le Registre de qualité, consultez le site suivant : [www.emq.nu](http://www.emq.nu). Le numéro d’identifiant personnels des élèves peuvent faire l’objet d’un demande pour la recherche et pour cela, il faut l’accord d’un comité d’éthique. Pouvoir identifier un élève en fonction de ses droits.

### Vos droits

* Votre participation au Registre de qualité est volontaire et n’a pas d’impact sur les actions proposées par l’infirmière et le médecin scolaire
* Les informations sont protégées selon la loi suédois et peuvent seulement être utilisés dans le but de développer les soins et dans le cadre de la recherche
* Vous pouvez refuser que les informations soient transmises au Registre de qualité en informant dans ce cas l’infirmière scolaire
* Vous avez le droit de demander que les informations erronées soient rectifiées ainsi que le droit de limiter les informations
* Si vous acceptez mais regrettez votre décision et ne souhaitez pas que les informations soient transmises au Registre de qualité, veuillez en informer l’infirmière scolaire. Vous avez le droit de demander que vos informations soient effacées du Registre
* Si vous refusez tout d’abord que les informations soient transmises au Registre de qualité et souhaitez par la suite y participer, veuillez en informer l’infirmière scolaire

Vous trouverez plus d’informations sur le Registre de qualité à la page suivant et sur le site internet du Registre, [www.emq.nu](http://www.emq.nu)

**Qu’est-ce que le Registre national de qualité ?**Le Registre national de qualité a pour but de rassembler des informations qui seront utilisées dans le but d’améliorer le travail des services médicaux relatifs aux soins, la santé et la prévention des maladies. Au niveau national, régional et local, les services de soins et de la santé peuvent suivre et voir les changement de la santé des élèves dans le temps et comparer les différentes méthodes de travail et de traitement. Il est très important qu’autant de personnes possibles contribuent au développement du Registre de qualité qui augmentent ainsi la fiabilité des résultats et des estimations. Les résultats seront utilisés dans le travail d’amélioration continu des établissements afin d’atteindre un standard uniforme des services et des soins en Suède.

***Enregistrement des informations***Les informations figurant dans le journal du patient lors de la consultation et des entretiens de la santé sont collectées. Si vous souhaitez en savoir plus sur les informations figurant dans le Registre de qualité, consultez [www.emq.nu](http://www.emq.nu). Les informations peuvent seulement être utilisées dans le but de développer et d’assurer la qualité des soins, d’établir des statistiques et de conduire des recherches. Les informations, après une évaluation concernant la confidentialité, peuvent être transmises à d’autres dans l’un de ces buts.

***Confidentialité***Les informations sont protégées par la confidentialité médicale dans le cadre de Loi sur l'accès du public à l'information et la confidentialité.

#### Sécurité

Les informations concernant les informations de votre(vos) enfant(s) sont protégées contre tout accès non autorisé. Nous avons des exigences particulières qui, par exemple, impliquent de seul le personnel ayant besoin de ces informations peut y avoir accès. Un contrôle systématique est effectué afin de s’assurer qu’aucune personne non autorisée n’ait accès à ces informations et que toute connexion au Registre soit sécurisée. Les informations sont également cryptées et ainsi protégées.

#### Accès

Le personnel médical peut seulement prendre part des informations qu’il remet au Registre de qualité. Aucun autre acteur des soins et de la santé n’a accès à ces informations. En tant que responsable du Registre, le personnel autorisé auprès du responsable principal des informations personnelles peut avoir accès à ces informations afin de s’assurer de leur authenticité.

*Triage*

Les informations sont effacées du Registre lorsqu’elles ne sont plus utiles au développement et à l’assurance de la qualité. Pour certains registres, le service des archives peuvent décider de conserver les informations à des fins historiques, statistiques et scientifiques.

*Droits*

La participation au Registre de qualité est volontaire et n’a pas d’impact sur les services ou les soins administrés à votre(vos) enfant(s) par l’infirmière et le médecin scolaire. Lorsque vous aurez pris part des informations contenues dans cette lettre et si vous ne souhaitez pas que votre enfant figure dans le Registre de qualité, contactez l’infirmière scolaire. Vous pouvez à n’importe quel moment changer d’avis et demander que les informations concernant votre enfant soient effacées du Registre, en demander la rectification ainsi que le droit de limiter les informations. Vous avez également le droit d’obtenir des informations concernant l’accès aux informations concernant votre enfant. Vous avez, une fois par an et ce gratuitement, le droit de savoir quelles informations concernant votre enfant sont enregistrées (c.-à-d. un extrait de registre, *Registerutdrag*). Une telle demande doit être faite par écrit, signée et envoyée à la personne de contact auprès du Registre national de qualité. Vous trouverez l’adresse sur [www.emq.nu](http://www.emq.nu) à la page ”kontakt”. Vous avez également le droit à une compensation si les informations concernant votre enfant sont gérées d’une manière allant à l’encontre à la directive relatives à la protection des données ou la loi relative aux données concernant les patients. Vous avez le droit de vous plaindre auprès de l’autorité de tutelle.

Responsabilité concernant les informations personnelles

La Région Jönköpings län est l’autorité responsable des informations personnelles du Registre national de qualité des actions médicales relatives à la santé des élèves. Les services de soins et de la santé sont responsable de la gestion des informations personnelles lorsque les informations concernant la santé de votre enfant sont enregistrées et transmises au Registre EMQ.

*Contacter le Registre de qualité, EMQ*

Vous trouverez l’adresse du gestionnaire du Registre national de qualité sur [www.emq.nu](http://www.emq.nu) à la page ”kontakt”.